

---

## MES AVANTAGES JEUNES

### Jeunes Agriculteurs 24 / GROUPAMA

---

Groupama s'engage pour l'installation et soutient de manière professionnelle tous les jeunes installés en agriculture, en leur donnant les armes pour maintenir et développer leur activité. C'est pourquoi Groupama a conçu la Charte Terre Entreprise après consultation des JA et de nombreux jeunes concernés, afin de répondre au mieux à leurs attentes. Jeunes Agriculteur 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site [installation-agricole.com](http://installation-agricole.com).

#### QUI EST CONCERNE ?

---

Les jeunes exploitants, paysagistes... relevant de la MSA ou du GAMEX et les conchyliculteurs :

- En 1<sup>ère</sup> année d'installation ou installés depuis moins de 5 ans
- Agés de moins de 40 ans
- Bénéficiaires ou non de la DJA
- Assurés pour leurs risques Assurances de Personnes, Biens, Responsabilité Civile et Auto

#### LES 8 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

---

- Des réductions tarifaires sur vos risques privés et professionnels :
  - o 50 % la première année ;
  - o 30 % la deuxième et troisième année ;
  - o 20 % la quatrième et cinquième année.
- Un coup de pouce à l'installation des jeunes fermiers avec la garantie des fermages impayés :
  - o Souscription par le fermier ;
  - o Règlement des fermages si procédure amiable ou procédure de redressement ou de liquidation ;
  - o Indemnisation jusqu'à 3 ans de fermages ;
- Une aide concrète pour maintenir l'activité de votre exploitation en cas de coup dur :
  - o Vos indemnités journalières doublées pendant 60 jours par événement, pendant les 2 premières années ;
  - o Un abondement de 18 000 € pendant les 3 premières années sur vos garanties en cas de décès ;
- Une incitation à optimiser votre retraite en commençant tôt :
  - o Un abondement de 5 % sur vos cotisations Agri-retraite pendant les 3 premières années ;

- Une attention particulière lors de la naissance ou d'une adoption ;
  - o Doublement du forfait naissance pour les exploitantes ou conjointes collaboratrices assurées en Complémentaire Frais de soins ;
- Des conseils en prévention et un bon d'achat de 150 € sur le catalogue Sécurama (matériel de sécurité) ;
- Des avantages « temps libres » avec la carte Privilèges ;
  - o Réductions sur de nombreux services liés aux loisirs (cinéma, spectacle, voyage...) ;
- Des informations sur l'innovation et l'actualité de votre métier sur le site [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)

## CONTACTS

---

### **Jeunes Agriculteurs 24**

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -

Cré@valléeNord

24060 PERIGUEUX CEDEX 9

[jeunesagriculteurs24@yahoo.fr](mailto:jeunesagriculteurs24@yahoo.fr)

05 53 35 88 43

### **GROUPAMA**

25 Cours Michel Montaigne, 24000

[cdemontoux@groupama-ca.fr](mailto:cdemontoux@groupama-ca.fr)

06 81 48 37 84